



DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

RÈGLES GÉNÉRALES D'OCCUPATION

Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. L'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

Votre demande doit impérativement être déposée au minimum 10 jours ouvrés (Sauf samedi, dimanche et jour férié) avant la date prévue de l'occupation. La demande déposée ne vaut ni autorisation ni acceptation. Celle-ci sera, au préalable, examinée par le bureau sécurité de la Commune.

Demande à transmettre à :

- Par courrier au service de la Police Municipale, 62 chemin de la BEILESSÉ – 83600 les Adrets de l'Estérel,
- Par courriel : police-municipale@mairie-adrets-esterel.fr
- Par fax : 04.94.19.36.69



Nom de la Sté, l'Ets, Association, particulier : _____

Raison sociale (*personne morale*) : _____

Adresse : n° _____ rue _____

Tel. : _____ e-mail : _____

Nom et qualité du demandeur (Pdt, membre, particulier, etc.) :

Adresse : n° _____ rue _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél (*obligatoire*) : _____ e-mail : _____

J'ai l'honneur de solliciter, Monsieur le Maire des Adrets de l'Estérel, l'autorisation :

au lieu-dit _____

n° _____ rue _____

Date et durée de l'occupation :

Nombre de jour(s) : _____ du : _____ au : _____ inclus

(Pour la rédaction de l'arrêté municipal soyez précis et complet sur la nature de la demande. Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur qui devra alors faire parvenir le dossier complété et/ou modifié dans les délais impartis. Cette demande ne pourra être instruite que si tous les renseignements demandés sont correctement fournis).



à l'occasion de (description) :

Nombre de places de stationnement à réserver : _____

Surface en m² souhaitée pour l'occupation : _____

Dans l'éventualité de la réservation de places de stationnement, la police municipale ne pourra en aucun cas, assurer la surveillance du stationnement réservé, cette surveillance incombe au demandeur.

Demande faite le : _____ Signature (obligatoire) : _____

Je suis informé(e) que toute occupation du domaine public fera l'objet du paiement d'une redevance dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Municipal. (Tarifs disponibles en mairie) Je m'engage à m'acquitter de cette redevance dont le montant figurera sur l'arrêté d'occupation du domaine public qui vous sera remis après acceptation de votre demande.



Réservé à l'administration : Date de dépôt : _____

| <u>Services Techniques</u> | <u>Police Municipale</u> | <u>Élu délégué</u> |
|----------------------------|--------------------------|--------------------|
| Avis : _____ | Avis : _____ | Avis : _____ |
| Date : _____ | Date : _____ | Date : _____ |
| Signature | Signature | Signature |

AVIS DÉFINITIF DU BUREAU SÉCURITÉ : _____